



*Guide de la  
CMCAS  
Finistère  
Morbihan*

*Edition 2019*

# Sommaire

Le mot du président .....	3
Qui sommes-nous ? .....	5
Notre fonctionnement .....	7
Le Par et le Pour .....	10
Le réseau solidaire .....	12
Ma CMCAS, mes droits .....	15
M'informer .....	16
Les activités jeunesse .....	19
Les activités adultes .....	23
Activités sportives .....	25
L'action sanitaire et sociale .....	31
L'action Handicap .....	41
Notre patrimoine .....	43
Bons plans et partenariats .....	48
SLVie et points d'accueil .....	50
Conseils pratiques .....	57

# Le mot du Président



Madame, Monsieur, Cher(e) collègue,

Au nom du Conseil d'Administration, je vous souhaite la bienvenue en Finistère-Morbihan.

Nous savons que les changements peuvent être parfois difficiles pour de multiples raisons mais sachez qu'appartenir aux Industries Electriques et Gazières, que l'on soit en activité ou inactivité de service, présente l'immense avantage de créer un lien entre toutes et tous grâce aux Activités Sociales et de Santé assises sur des valeurs de justice, solidarité et dignité.

Encore faut-il en connaître l'existence, savoir de quoi elles sont faites et où les trouver. C'est pourquoi le Conseil d'Administration de la CMCAS a souhaité vous transmettre ce livret pour vous les faire découvrir ou redécouvrir.

N'hésitez pas à le consulter avec attention et vous rapprocher de vos accueils de SLVie ou de CMCAS pour toute demande d'information.

**Bruno Rathouit**

*Président de la CMCAS Finistère Morbihan*



# Qui sommes nous ?



Pour les salariés des Industries Électriques Gazières (IEG), la nationalisation du 8 avril 1946 et le statut du personnel ont représenté les gages d'un avenir meilleur et des moyens et droits supplémentaires par rapport aux comités d'entreprises de droit commun.

Le CCOS, dont la CCAS est l'héritière, est créé en 1947 avec la mise en place des caisses mutuelles complémentaires et d'action sociale (CMCAS). La première gère les activités dites centralisées (séjours vacances, assurances, restauration, ...) et les secondes, tout ce qui relève des activités décentralisées dans la proximité (santé, solidarité, culture, voyages, sports, jeunesse, loisirs, patrimoine, SLVie, ...) Aujourd'hui, l'évolution de nos organismes va dans le sens d'une meilleure complémentarité entre ces différentes entités. Depuis mars 2007, avec la création de la CAMIEG, Organisme de Sécurité Sociale, les CMCAS ne gèrent plus le régime spécial d'assurance maladie maternité des IEG.

L'organisation et le champ d'action et de responsabilité de nos activités sociales présentent quelques particularités et non des moindres :

- Elles sont gérées exclusivement par les représentants des salariés actifs et en inactivité de service, présentés par les Organisations Syndicales représentatives et élus démocratiquement tous les 4 ans.
- Elles concernent depuis 2004 une branche de plus de 150 entreprises des IEG, représentant 300 000 salariés et retraités et quelques 700 000 bénéficiaires (soit environ 1% de la population française).
- Elles sont responsables de l'action sanitaire et sociale et de la gestion de la restauration méridienne. Dans le droit commun, ces responsabilités reviennent principalement aux employeurs



# Notre fonctionnement

## **Le Conseil d'Administration de la CMCAS**

Tous les 4 ans, vous votez pour élire les 24 membres du Conseil d'Administration de la CMCAS. Ce vote détermine les grandes orientations de la CMCAS et marque votre attachement aux activités sociales. Le Conseil d'Administration assure la gestion des activités sanitaires et sociales décentralisées et rend compte de cette gestion devant l'Assemblée Générale annuelle de la CMCAS.

## **Le bureau du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration élit les membres du bureau pour un an. Le bureau est responsable du fonctionnement quotidien de la CMCAS.

## **Les Commissions d'Activités**

Sous l'autorité permanente du Conseil d'Administration, qui suit et contrôle leur fonctionnement, les Commissions d'Activités sont chargées d'apporter assistance, conseils et réflexion aux élus du Conseil d'Administration.

Elles sont désignées parmi les bénéficiaires de la CMCAS sur proposition des Organisations Syndicales, elles participent à la construction du budget de la CMCAS, et sont renouvelées par le Conseil d'Administration après chaque élection de ce dernier.

Pour mener à bien ces activités, les commissions peuvent s'appuyer sur les professionnels de la CCAS.

## ***SLVie (Section Locale de Vie)***

Votre SLVie (Section Locale de Vie), est le lieu incontournable des activités sociales. Des SLVie sont implantées sur tout le territoire de la CMCAS afin de favoriser la proximité, l'accessibilité, les rencontres et les échanges. Elles sont également des espaces d'expression démocratique, de défense, de préservation et d'amélioration de nos acquis sociaux.

Chaque SLVie est administrée par un bureau.

Les membres du bureau assurent la liaison entre les agents ressortissants de la SLVie et la CMCAS.

## ***Les délégués de SLVie***

Ils participent à l'activité de la SLVie et la représentent à l'Assemblée Générale de la CMCAS où ils débattent et se prononcent sur son activité, celle de la CCAS et rendent compte de vos attentes et propositions.



## **L'Assemblée Générale de la CMCAS**

Les délégués des SLVie se réunissent en Assemblée Générale de la CMCAS au moins une fois par an.

A cette occasion, ils :

- se prononcent sur le rapport moral et le compte rendu de la gestion financière du Conseil d'Administration
- procèdent à l'élection des membres de la commission de contrôle financier
- délibèrent sur les rapports qui leur sont présentés
- statuent sur les questions qui leur sont soumises par le Conseil d'Administration de la CMCAS, notamment sur les propositions et projets de développement et sur les vœux transmis par les Assemblées Générales de SLVie.

L'Assemblée Générale est le lieu de débat des Délégués de SLVie sur les expressions recensées lors des Assemblées Générales de SLVie. A l'issue de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration définit les orientations et les axes de travail de l'année suivante en prenant en compte les propositions des Organisations Syndicales.

Ces orientations seront transmises aux SLVie et aux Commissions d'Activités qui construisent des projets avec l'aide des professionnels du Territoire.

***Ainsi, les Activités Sociales sont construites PAR et POUR les bénéficiaires et c'est en vous y impliquant, en proposant vos projets, vos idées ou en intervenant en tant que bénévole que celles-ci répondront au mieux à vos besoins.***

# Le Par et le Pour



## *Je m'implique dans les activités*

**PAR et POUR les agents des IEG : les activités sociales sont gérées par les élus avec l'appui des professionnels du Territoire, mais elles sont aussi portées par les agents bénévoles, passionnés, solidaires.**

### **Commissions**

Les bénévoles font vivre les Commissions.

Je peux assurer, moi aussi, un de ces rôles.

Les commissions proposent, en lien avec les SLVie et les besoins des bénéficiaires, des activités par thématiques : jeunesse, pensionnés, sport et nautisme, arts et culture, action sanitaire et sociale, communication ...

### **Je prends le relais !**

Gérer et animer ponctuellement des centres de vacances.

Ma CMCAS, avec l'aide d'IFOREP (institut de formation à destination des agents), me permet de me former pour intervenir ponctuellement en tant qu'encadrant, directeur de centre de vacances, etc.

Beaucoup de jeunes ayants droit acquièrent ainsi leur BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur).

## ***Les convoyages***

Le trajet des enfants pour rejoindre leur centre de vacances est encadré par des agents bénévoles (actifs, pensionnés et conjoints afin d'assurer leur sécurité).

Je me rapproche de ma Slvie ou Cmcas pour connaître les modalités de cet encadrement.

Je peux, en tant qu'actif, demander à ma CMCAS un détachement auprès de mon Unité pour une journée de convoyage.

## ***Convoyeur, pourquoi pas vous ?***

Toute personne âgée de plus de 18 ans peut être convoyeur si elle le souhaite et en fait la demande auprès des professionnels de leur CMCAS. Soumis à une obligation générale et permanente de surveillance, de prudence et de sécurité, si vous êtes vigilant, bienveillant et responsable, c'est un rôle fait pour vous car nous avons besoin de vous !

C'est une belle aventure pleine de rencontres, un moment de partage et de bonheur avec les enfants, les siens et/ou ceux des autres...  
N'attendez pas, et tentez l'expérience lors des prochains séjours !



# Le réseau solidaire



***Le réseau solidaire, à vocation préventive contre l'isolement et l'exclusion, fait appel à des bénévoles.***

***Gérés les SLVie, ils vont à la rencontre des bénéficiaires en difficulté qui en font la demande pour leur apporter aide, soutien, lien social.***

## **Le but**

Le réseau solidaire a pour but de créer du lien social pour rompre la solitude, informer sur les droits et répondre, dans la mesure du possible, à toute demande des bénéficiaires.

## **Comment fonctionne-t-il ?**

Nos aînés sont ou seront contactés par téléphone par les bénévoles du réseau. Si besoin, des visites chez les bénéficiaires découleront de ces entretiens, puis un aiguillage, soit vers les professionnels CCAS, soit vers les interlocuteurs identifiés.

Le réseau solidaire se compose des élus de proximités (les présidents de SLVie), des professionnels de l'action sanitaire et sociale pour l'appui technique, et enfin de son rouage principal : les bénévoles.

## ***Devenir bénévole***

Vous souhaitez vous investir dans ce réseau, retrouvez nous dans un groupe convivial de bénévoles motivés.

## ***Vous voulez être contacté ?***

Vous ressentez des besoins, vous avez des interrogations, vous souhaitez une visite, contactez-nous !

## ***Vos interlocuteurs***

Les correspondants et présidents de SLVie  
Les accueils de proximité.





# Ma CMCAS

## Mes droits

### **Mise à jour annuelle des droits**

Chaque année, je dois transmettre à la CCAS mon avis d'imposition sur les revenus. Ce document me permet de mettre à jour mon coefficient social, qui servira de base de calcul du tarif de mes activités.

Pour la bonne gestion de votre dossier administratif et pour mieux vous informer, il est important que vous mettiez à jour régulièrement vos coordonnées (mail, adresse postale, téléphone, lieu de travail ...).

### **Mon attestation Activ'**

C'est une attestation qui ne peut être utilisée que par moi et mes ayants droit. Elle atteste de ma qualité de membre de la CMCAS et me permet d'accéder aux activités de la CCAS et de ma CMCAS (séjours, activités sportives, culturelles et de loisirs). Elle me permet de bénéficier d'offres négociées entre CMCAS et partenaires locaux ou régionaux (théâtres, cinémas, etc.)

Je peux également la télécharger sur [ccas.fr](http://ccas.fr), à partir de mon espace ACTIV'.

### **Où faire ma demande d'attestation Activ' ?**

Je me rapproche de ma SLVie ou CMCAS qui me précisera les pièces justificatives que je dois transmettre pour obtenir mon numéro NIA (Numéro Identifiant Agent).

# M'informer



## **Ar Melezour et Carnet d'Activités**

Ar Melezour est le journal de ma CMCAS. Il est édité à la fréquence de 3 ou 4 numéros par an et accompagné d'un Carnet d'activités présentant mes activités pour le semestre à venir.



## **Les catalogues des séjours nationaux et régionaux**

Je peux les télécharger sur le site [ccas.fr](http://ccas.fr), les demander à mon point d'accueil ou les consulter gratuitement via le site de la CCAS, à ma SLVie ou à la CMCAS.



## **Les sites Internet**

[www.ccas.fr](http://www.ccas.fr) Pour les offres et informations nationales

[finistere-morbihan.cmcas.com](http://finistere-morbihan.cmcas.com) Activités et infos locales



## **La page Facebook**

<https://www.facebook.com/CMCAS-Finistère-Morbihan-1893125490912232/>





### **La newsletter «Info-lettre»**

En indiquant une adresse mail fiable et en acceptant de recevoir de l'information des Activités Sociales par voie électronique lors de l'actualisation de mes droits, je serai au courant des places disponibles pour mes activités et des événements importants de ma CMCAS. Je recevrai aussi certaines informations par courrier postal.



### **Les courriers postaux**

Certaines informations sont envoyées à votre domicile par courrier postal. Pensez à mettre à jour votre adresse en cas de déménagement.



### **Téléphone**

Je peux contacter ma CMCAS ou être contacté par elle. Si je ne souhaite pas être contacté par ce moyen, je le précise sur mon espace sur le site CCAS.

Je peux aussi me rapprocher des correspondants ou des élus de SLVie, et des points d'accueils de proximité (liste et horaires dans votre journal Ar Melezour)



### **Affichages**

Des panneaux d'affichage sont répartis sur nos SLVie et lieux de travail.



# Les activités jeunesse



## Les séjours régionaux

*Pour les jeunes 4 à 11 ans*

La CCAS propose des séjours dits « régionaux » pendant les « petites vacances » : automne et printemps et l'été pour les 4-11 ans (séjours de proximité), avec des séjours spécialement conçus pour une première expérience et souvent une première séparation.

## Les séjours nationaux

*Pour les jeunes de 6 à 20 ans*

Retrouvez toutes les informations dans les catalogues Jeunes nationaux ou renseignez-vous auprès de votre SLVie/CMCAS.

Les principes de vie et d'organisation des séjours CCAS sont inscrits dans le projet éducatif des électriciens et gaziers et dans la convention des droits des jeunes autour des valeurs fondamentales :

*justice, solidarité, respect de tous*

La convention est consultable dans tous les centres de vacances jeunes et sur le site [ccas.fr](http://ccas.fr).

Pour tout savoir sur les séjours jeunes, télécharger les fiches d'inscription et les catalogues régionaux, feuilleter le catalogue des colos en ligne : rendez-vous sur [ccas.fr](http://ccas.fr) > Colos.

## ***Les séjours pluriels***

Ils permettent aux enfants atteints d'allergie alimentaire, de pathologie chronique stabilisée ou de handicap de vivre des vacances en intégration, c'est-à-dire parmi et avec les autres bénéficiaires, sans leur famille.

Sans stigmatiser mais sans minimiser, l'identification des besoins et des contraintes de certaines pathologies permettent à l'équipe, à la famille et aux jeunes concernés d'appréhender le séjour en toute quiétude en l'adaptant à la situation.

## ***Les séjours proposés par ma CMCAS***

Parallèlement à ces séjours, ma CMCAS et sa Commission Jeunesse organisent régulièrement des week-ends ou séjours destinés à plusieurs tranches d'âges : ski, voyages, parcs d'aventures... Informations dans votre journal, sur le site internet, Facebook et le carnet d'activités de votre CMCAS ou dans votre SLVie / CMCAS.



## ***Propositions culturelles***

La Commission Jeunesse propose des activités et spectacles à mes enfants :

### **Partenariat avec Très Tôt Théâtre**

Très Tôt Théâtre, Scène Conventionnée Jeunes Publics, est une association créée en 2000, reconnue et dédiée au spectacle pour toute la famille : théâtre, danse, musique, cirque, marionnettes...

<http://www.tres-tot-theatre.com/>

## ***Arbre de Noël***

Organisé par les Slvie et la Commission Jeunesse de la CMCAS, le traditionnel arbre de Noël est l'occasion de rassembler petits et grands, jeunes et moins jeunes pour renouer avec la magie de Noël.

La CMCAS souhaite faire de cette fête un moment de convivialité et de partage, avec un goûter, un spectacle, mais aussi diverses animations ludiques et originales.



# Les activités adultes



## Séjours nationaux

La CCAS propose des séjours dans ses centres de vacances et avec ses partenaires du tourisme social (Association Parcours). Différentes formules vous sont proposées : pension complète, demi-pension ... dans différents types d'hébergement.

En périodes rouges (vacances scolaires et périodes de fortes fréquentations), les demandes de séjour sont traitées par période imposée afin de garantir une égalité des chances d'affectations, la facturation se fait à la personne.

En périodes vertes (moments de plus faible fréquentation), je suis facturé à l'hébergement, les résultats des affectations sont immédiats.

### *Nouveautés 2019 :*

- Un seul tour d'affectation
- Passage en intégralité du réseau en réservation directe à partir de mi-mars
- Places disponibles en temps réel sur ccas.fr
- Possibilité de réservation directement auprès des centres à J-27.
- Assurance séjour
- Bourse des vols

### *Des séjours à thème*

Arts et culture, bien-être, sport, évènements, vacances aventures avec priorité d'affectation aux 18-35 ans, voyages solidaires, circuits, séjours à l'étranger sont également proposés.

### *Des «séjours bleus»*

Pour les agents en inactivité, ils sont proposés dans une dizaine de centres CCAS, d'octobre à avril afin de rompre l'isolement et de répondre au besoin de lien social durant la période hivernale. Pour y participer, il est nécessaire d'être autonome dans tous les actes de la vie quotidienne.

### *Des «séjours pluriels»*

Pour des adultes en situation de handicap souhaitant vivre des vacances avec d'autres bénéficiaires loin de leur environnement habituel (institution, famille, etc.)

L'équipe du centre de vacances n'est pas spécialisée mais sensibilisée et renforcée par la présence d'assistants sanitaires qui aident, accompagnent et créent les conditions du meilleur séjour possible.

Des séjours «vacances en famille et moments d'accompagnement» au cours desquels les familles font participer un des leurs en situation de handicap, à un temps d'activité sans leur présence.

Des séjours de soutien temporaire et des séjours d'accompagnement maladie d'Alzheimer sont également proposés. Inscriptions auprès de votre SLVie, CMCAS ou le site [ccas.fr](http://ccas.fr)

## **A travers les commissions et SLVie**

### *Culture et Voyages,*

Tout au long de l'année, des week-ends, voyages culturels solidaires sont proposés par ma CMCAS et sa Commission Culture et Voyages.

Elles privilégient dans la mesure du possible les voyages organisés en interne, en lien avec d'autres territoires, CMCAS, SLVie.



Elles favorisent l'accès aux spectacles, expositions, en lien avec les théâtres, musées, festivals de la région. Elles encouragent également la pratique artistique en proposant des ateliers ponctuels.

Je veux bouger, monter des projets sportifs ou culturels, intégrer l'équipe des bâtisseurs pour le Festival de Soulac... je contacte ma SLVie ou la commission jeunes agents.

### *Activités Sportives et de loisirs*

Les sections sportives et de loisirs de la CMCAS m'offrent un large panel d'activités.

Elles sont animées par des professionnels ou des bénévoles.

Je peux proposer la création d'une section d'activités à ma CMCAS. Si elle remplit certaines conditions (nombre de participants notamment), sa création peut être validée par le Conseil d'Administration.

### *Les SLVies*

Tout au long de l'année, elles me proposent des activités favorisant partage et convivialité.

Je peux faire des propositions d'activités aux élus de SLVie.

Retrouvez tous les points d'accueil et de contacts de vos SLVies à la fin de ce guide.

# Activités sportives



Public concerné :  
Bénéficiaires CMCAS et extérieurs.

## Voile traditionnelle



### **Base nautique de Toulindac - Mentor « Ar Falz »**

Venez découvrir la Navigation à bord d'un voilier traditionnel de la CMCAS Finistère- Morbihan basé à Toulindac Baden

Pour réserver, contactez :  
Roland Viniacourt (Président) :  
roland.viniacourt@wanadoo.fr

Dominique Pruvost (Responsable Technique)  
dompru@orange.fr

## Lumina Sport Brest

Président : Jean PORHEL  
luminasports.brest@gmail.com



### **VOILE DÉRIVEUR**

Initiation et perfectionnement avec l'USAM. W.E et stage d'une semaine.  
**Eugène Pellé**  
e.pelle@orange.fr

### **VOILE CROISIÈRE**

Découverte de la voile sur un voilier de 10m. Journée, week-end ou semaine selon la destination.  
**Gérard Le Ridant**  
gerard.leridant@wanadoo.fr

## AQUAGYM

Pratique proposée dans la piscine de l'IME de Kerhuon. Jeudi après-midi : 16h, 18h, 18h45.

Séances de 45 min dirigées par une animatrice

**B. François - F. Le Naour**  
**bernard.francois1947@free.fr**  
**flenaour29@gmail.com**

## CYCLOTOURISME

Sorties le dimanche matin avec l'AC Milizac. La section propose des séjours en montagne.

**Yvon Pennec**  
**yvon.pennec@wanadoo.fr**

## GYMNASTIQUE

Séance le mardi de 10h à 12h Salle Louis Pouchin. Participation aux sorties de la section rando.

**Annie Simon**  
**simon.jean-yvon@neuf.fr**

## PÊCHE

Découverte de divers modes de pêche et promenades en mer.

**R.Tanneau & S. Slimani**  
**raymt29@gmail.com**  
**slimaniserge30@gmail.com**

## GOLF

La section participe aux rencontres CCAS et organise des compétitions.

**Dominique Billy**  
**dominiquebilly2@gmail.com**

## NATATION ENFANT

Apprentissage et perfectionnement à partir de 5 ans. St Marc le samedi matin. Bellevue le mardi soir.  
(Conventions Gem l'O, Damen)

**Jean Porhel**  
**jean.porhel1957@gmail.com**

## SURF

Stages et week end d'initiation et de perfectionnement.

**Françoise Foll**  
**francoise.foll@orange.fr**

## RANDONNÉE

Sorties le jeudi et samedi. Séjours et WE de marche et à la neige.

**M. Blot - J. Trehoret**  
**blot.martine29@gmail.com**  
**jacquelinetrehoret@gmail.com**

## PLONGÉE

A partir de 16 ans. Entraînements piscine Foch d'oct. à avril le jeudi soir. Plongée en mer d'avril à oct. jeudi soir et dimanche matin.

**Lionel Raynaud**  
**raynaud.lionel@sfr.fr**

## TENNIS DE TABLE

Entraînement le lundi de 14h à 17h. Salle Louis Pouchin à Brest

**Loïc Daniel**  
**l.daniel946@laposte.net**

## Le Gazelec Morbihan

### ATHLÉTISME

Participation aux courses sur route et trails organisés sur le Morbihan et autres ... Rencontres Inter CMCAS et challenges CCAS.

**Odile LE SOURD 06 40 79 82 84**

**Maurice QUELEUX 06 98 63 82 11**

*Participation : 23 € (carte adhérent)*

### CYCLO

Club affilié à la FFCT pratique du vélo sur route.

- Rando dimanche de 60 à 120 km
- Jeudi 50 à 90 km

Participation aux randos des clubs voisins et plusieurs temps forts dans l'année dont un séjour.

**Bernard LAMOUR**

**lamour.bernard@hotmail.fr**

**Eric TOULLIOU**

**eric.toulliou@orange.fr**

**J.C LE CERF 06 65 71 64 94**

*<http://gazelec56.cyclo.free.fr>*

*Avec licence : 38 € / Sans : 23 €*

### GOLF

Rencontres amicales le 1er mercredi de chaque mois. Participations aux compétitions officielles (licence FFG obligatoire). Organisation de 2 sorties collectives par an

**J.C GOTTARDO jcgott56@gmail.com**

*Participation annuelle : 23 € ; si licence FFG (compétitions): 68 €*

### TENNIS

Pratique du tennis de loisirs.

Secteur Vannes / Auray

**Seb. LE PRIELLE 06 67 33 14 74**

*Participation : 23 € + Licence FFT*

### BOWLING

Rencontres inter-entreprises tous les mercredi à 20h00 (hors vacances scolaires) – Classement par équipe et individuel

Adresse, concentration, observation et beaucoup de patience pour améliorer son jeu. Convivialité et esprit de compétition sont les maîtres mots de la section bowling.

*Entraînements : le vendredi après midi*  
Bowling LE MASTER – Parc du Golfe à VANNES

**Yves LUCAS lucas.yves@sfr.fr**

*Participation : 23 € et frais de parties*

### FOOTBALL

Club affilié à la FFF – 2 équipes SENIOR en Championnat du District 56

Entraînements les mardi et vendredi de 19h à 21h au stade de KERNIOL à VANNES

Matchs de championnat le dimanche après midi

**Guy LE FRANC 02 97 54 07 22**

*(de 11h à 12h)*

*<http://gazelec56.foot.over-blog.com>*

*Joueurs : 80€ / dirigeants : 40€*

### VTT

La section VTT réunit rouleurs occasionnels et sportifs lors des randonnées du dimanche organisées dans la région. Beaucoup de convivialité. Tous niveaux.

**Nicolas Vauthier**

**www.gazelevtt.fr**

**taschoue@gazelevtt.fr**

*Participation : 23 €*

## VOILE LÉGÈRE

De mars à novembre, le mercredi et le samedi, sur tous supports (optimist, dériveur laser PICO et VAGO, catamarans Toppaz), kayak sur réservation.

Base nautique de 47° Nautik de Toulindac en Baden

**Alain BRUDER**  
**albruder@orange.fr**

## VOILE HABITABLE

Stages et sorties encadrées de mars à octobre au départ de Vannes ou de Baden. Mise à disposition du navire 1 ou 2 journées aux familles et collègues sur demande.

**Jonathan MENES**  
**jonathan.menes@laposte.net**

► Activités voile accessibles à partir de 7 ans. Adhésion annuelle 23 € + participation aux séances

[gazelecvoile56@gmail.com](mailto:gazelecvoile56@gmail.com) - site internet [www.gazelecvoile56.org](http://www.gazelecvoile56.org)



## GYMNASTIQUE

Gymnastique tonique animés par Anne-Cécile JOUBAUD, professeur agrégée  
Tous les mardi de 17h45 à 18h45 (sauf vacances)

Cours collectifs proposés : cardio, abdo-fessiers, stretching, relaxation, renforcement musculaire, dans une ambiance conviviale et décontractée.

**Béatrice CAUDAL**  
**beatrice.caoudal@orange.fr**  
**Graziella THEOPHILE-ABEL**  
**06 07 27 19 50**

*Salle du Prat à VANNES - 46 av. Gontran  
Bienvenu*

*Participation annuelle : 40 €*

## Le Gazelec Finistère

## TENNIS DE TABLE

**pongiste29@gazelec29tennisdetable.com**  
**jean-claude.pertue@laposte.net**  
**laurent.levilleilley@wanadoo.fr 06 32 65 35 16**





# L'action sanitaire et sociale



Ma SLVie ou CMCAS m'informe sur les aides et prestations auxquelles je peux prétendre, elle m'oriente vers les bons interlocuteurs et m'accompagne dans mes démarches. Elle étudie avec moi toute situation sociale particulière et me propose des solutions et des aides, selon différentes modalités et sous certaines conditions.

Retrouvez l'espace santé et sociale sur [CCAS.fr](http://CCAS.fr)

## **L'aide à la famille**

Retrouvez en détail tous les droits dont vous pouvez bénéficier, les interlocuteurs à contacter dans le Guide de la protection sociale, à consulter ou télécharger sur [ccas.fr](http://ccas.fr) > Social et Santé et disponible auprès de votre SLVie ou CMCAS.

### **La prestation petite enfance (CESU)**

Suite à la signature de cet accord et à l'approche de sa mise en oeuvre (dès le 1er janvier 2019), les entreprises signataires de la convention sur le financement du dispositif CESU préfinancé pour la garde d'enfant, ont décidé, sans aucune concertation, la non-reconduction du dispositif du CESU Petite Enfance, prétextant un dispositif doublon.

[www.domiserve.com](http://www.domiserve.com)

### *Aide familiale à la petite enfance*

Suite au nouvel accord de branche signé sur les droits familiaux, et afin d'aider les jeunes parents à financer la garde de leur(s) enfant(s), le Comité de coordination des Cmcas a voté la mise en place de «l'aide familiale à la petite enfance».

Cette prestation familiale est attribuée à l'ouvrant droit, quelque soit le nombre d'enfants. La prestation annuelle varie entre 150 et 400€ selon le coefficient social.

### *Les prestations familiales Extra-légales (PFEL)*

Elles peuvent prendre le relais des prestations familiales légales pour les enfants à charge de 20 à 26 ans si vous avez plusieurs enfants, ou de 18 à 26 ans pour un enfant unique.

L'aide ponctuelle à domicile pour incapacité temporaire et l'aide pour incapacité relevant de la liste des affections de longues durées ou traitements répétitifs

Il s'agit de service d'aide-ménagère à domicile en cas de traitements médicaux lourds et répétitifs, suite à une opération.

### *Aide au soutien scolaire*

Pour tous les parents dont les ayants-droit âgés de 6 à 20 ans sont scolarisés en primaire et/ou secondaire

### *Aide aux séjours neige (sous conditions de ressources)*

Connaissez-vous l'aide aux séjours neige ?

La montagne est belle et elle n'attend plus que vous. La CCAS a à cœur de permettre au plus grand nombre de découvrir et de partager les joies de la montagne et de la glisse en toute sérénité.



### *Auxiliaire de vie*

Par l'emploi d'une auxiliaire de vie, cette aide permet de soutenir les personnes ne pouvant plus effectuer les actes de la vie quotidienne (courses, travaux d'entretien courant du logement, confection des repas, soins et garde d'enfants).

## **L'aide aux personnes en situation de handicap ou en situation de perte d'autonomie**

### *Contrat dépendance :*

Ce contrat garantit à l'assuré dépendant (qui ne peut plus accomplir seul les gestes de la vie quotidienne) le versement mensuel d'une rente à vie, non imposable, ainsi que des prestations d'assistance 24h/24 dès l'adhésion.

### *L'aide à l'amélioration de l'habitat*

Pour les travaux d'aménagement liés à l'hygiène et la sécurité permettant ainsi un maintien à domicile.

Pour prévenir la perte de l'autonomie cette aide va permettre de sécuriser votre logement par le biais d'aménagements astucieux et de lutter contre la précarité énergétique (plan « Habiter mieux »).

### *Téléassistance / Télé information*

Pour le maintien à domicile, la sécurisation des personnes et l'assistance médicale en cas de besoin.

### *Maintien à domicile*

Lorsque votre autonomie est fragilisée, le « Plan d'Actions personnalisé » (PAP) évalue votre situation avec l'aide d'un professionnel afin de mettre en place un dispositif qui prenne en compte votre sécurité et votre bien-être.

Les aides financières, techniques et humaines proposées vous permettront de poursuivre votre vie à votre domicile en toute sérénité.

### *Les aides ménagères*

Pour les ouvrants droit et ayants droit conjoints

La CCAS est partenaire de France Alzheimer



## Mes autres contacts

*la Camieg*

[www.camieg.fr](http://www.camieg.fr)

**Caisse d'Assurance Maladie des Industries Electrique et Gazière  
92011 Nanterre Cedex - tél 0 811 709 300.**

Organisme de Sécurité sociale créé par décret le 30 mars 2007. Elle a pour mission de gérer le régime spécial d'assurance maladie et maternité des IEG et de proposer des actions concourant à la promotion, la prévention et la préservation de la santé.

Permanences : je consulte le site internet de ma CMCAS ou je me renseigne auprès de ma SLVie ou de mon accueil de proximité CMCAS.

L'antenne Camieg Bretagne organise également des ateliers prévention, des conférences et autres temps forts en direction des bénéficiaires. Retrouvez le programme de l'année, dans votre journal Ar Melezour ou sur le site de la Camieg.

**Camieg**  
Caisse d'assurance maladie des  
industries électriques et gazières

***Energie Mutuelle (ex Mutieg) - CSMf1***  
***(Pour les actifs)***

[www.energiemutuelle.fr](http://www.energiemutuelle.fr)

**Mutuelle des industries électrique et gazière**  
**45-49 rue Godot de Mauroy**  
**75009 Paris**  
**N° vert 0800 005 045**

Créée en 1996 pour les agents des IEG et leur famille, la Mutuelle des Industries électrique et gazière appartient au mouvement de la Mutualité Française, premier mouvement social du pays par son adhésion à la Fédération des Mutuelles de France et a pour but de compléter les prestations versées par la Camieg.

***Solimut - CSMR***  
***(pour les inactifs)***

[www.solimut-mutuelle.fr](http://www.solimut-mutuelle.fr)

**Solimut Mutuelle de France**  
**Service CSMR**  
**TSA 21123**  
**06709 Saint-Laurent-Du-Var Cedex**

La Couverture Supplémentaire Maladie des Retraités (CSMR) permet aux anciens agents statutaires des IEG, une fois à la retraite, de continuer à bénéficier de la prise en charge de leurs frais de santé.

La CSMR complète, en effet, les prestations versées par la Camieg en intervenant en troisième niveau de remboursement.



*la Cnieg*

[www.cnieg.fr](http://www.cnieg.fr)



**Caisse nationale des industries électrique  
et Gazière**

**20, rue des Français Libres, BP 60415, 44204 Nantes  
Cedex 02**

**Tel : 02 51 17 51 10**

Organisme de Sécurité sociale de droit privé, assure la gestion du régime spécial d'assurance vieillesse, invalidité, décès, accidents du travail et maladies professionnelles des industries électrique et gazière.

*Satec*



Contrats groupe CCAS Ils sont négociés pour offrir les meilleurs tarifs et conditions de garanties aux agents par rapport au marché des assurances :

prévoyance, à la personne et aux biens, contrat interne CCAS – Responsabilité civile indemnités contractuelles. Ils couvrent les bénéficiaires dans le cadre de l'encadrement et de la participation aux activités sociales.

Nous proposons les contrats de prévoyance IDCP et de protection sociale complémentaire CSMR, ainsi que des assurances pour votre famille et vos biens via des contrats groupe.

Plus d'information sur les modalités et les garanties sur le site [CCAS.fr](http://CCAS.fr)

# LE CIRCUIT DE VOS REMBOURSEMENTS

## Pour les actifs



**MÉDECIN TRAITANT  
ET SPÉCIALISTES  
EN ACCÈS DIRECT**

**CAMIEG**  
92011 Nanterre  
Cedex

Données  
transmises  
directement  
à ENERGIE  
MUTUELLE pour  
remboursement  
complémentaire

**ENERGIE MUTUELLE**  
45 RUE GODOT DE MAUROY  
75009 PARIS



CARTE VITALE

Télétransmission



FEUILLE DE SOINS

Envoyer à



Accord ou refus  
transmis par le  
Médecin-Conseil à la  
CAMIEG



DEMANDE  
ENTENTE  
PRÉALABLE

Envoyer à



Le Médecin-Conseil  
du service médical de  
la CPAM Le Médecin-  
Conseil du Service  
Médical de la CPAM  
La CPAM de votre  
département



- DEVIS DENTAIRE  
- DEVIS OPTIQUE  
- REMBOURSEMENT  
NON PRIS EN CHARGE  
PAR LA CAMIEG



Indiquer votre  
n° d'adhérent  
sur le devis ou la  
facture acquittée  
et l'envoyer  
à ENERGIE  
MUTUELLE



HOSPITALISATION,  
SI LA TOTALITÉ DES  
FRAIS N'EST PAS  
REMBOURSÉE PAR LA  
CAMIEG

Facture  
acquittée



Indiquer votre n°  
d'adhérent sur le  
document original  
et l'envoyer  
à ENERGIE  
MUTUELLE

# LE CIRCUIT DE VOS REMBOURSEMENTS

## Pour les inactifs



**MÉDECIN TRAITANT  
ET SPÉCIALISTES  
EN ACCÈS DIRECT**

**CAMIEG**  
92011 Nanterre  
Cedex

Données  
transmises  
directement à  
SOLIMUT pour  
remboursement  
complémentaire

**SOLIMUT  
MUTUELLE DE FRANCE**  
Service CSMR - TSA 21123  
06709 St-Laurent-Du-Var Cedex



CARTE VITALE

Télétransmission



FEUILLE DE SOINS

Envoyer à



Accord ou refus  
transmis par le  
Médecin-Conseil à la  
CAMIEG



DEMANDE  
ENTENTE  
PRÉALABLE

Envoyer à



Le Médecin-Conseil  
du service médical de  
la CPAM Le Médecin-  
Conseil du Service  
Médical de la CPAM  
La CPAM de votre  
département

- DEVIS DENTAIRE  
- DEVIS OPTIQUE  
- REMBOURSEMENT  
NON PRIS EN CHARGE  
PAR LA CAMIEG



Indiquer votre  
n° d'adhérent  
sur le devis ou la  
facture acquittée  
et l'envoyer à  
SOLIMUT



HOSPITALISATION,  
SI LA TOTALITÉ DES  
FRAIS N'EST PAS  
REMBOURSÉE PAR LA  
CAMIEG

Facture  
acquittée



Indiquer votre n°  
d'adhérent sur le  
document original  
et l'envoyer à  
SOLIMUT



**Action Handicap**  
**CMCAS 29-56**



# L'action Handicap



L'accès des activités sociales à tous est une ambition majeure de la CMCAS Finistère Morbihan.

A ce titre, un groupe de travail dédié au handicap a été créé en 2018.

Celui-ci a plusieurs objectifs :

- Vous informer sur les droits spécifiques des personnes en situation de handicap (CCAS, CMCAS, Statutaire),
- Se donner les moyens d'ouvrir nos activités à tous les bénéficiaires (activités locales, vacances, etc.),
- Porter à votre connaissance toutes les aides spécifiques liées au handicap (aides financières, séjours adaptés pour les jeunes, adultes et aidants).

## Contacts utiles

**Référente professionnelle** Corinne Launay-Beatrix

**Référent élu** Pascal Charron

**CMCAS** 02 98 52 34 45

**Action Sanitaire et Sociale** 02 99 26 03 40

Plus d'infos sur [ccas.fr](http://ccas.fr) et sur le site  
de la CMCAS, onglet Handicap  
[www.finistere-morbihan.cmcas.com](http://www.finistere-morbihan.cmcas.com)



# Notre patrimoine



Réservé aux ouvriers-droit et ayants-droit de la CMCAS  
Finistère-Morbihan.

Réservation et renseignements auprès de la CMCAS ou dans votre  
accueil de proximité.

## Le patrimoine nautique

### *Brest - L'Asmeg*

« L'ASMEG » est un pêche-promenade de 7,00m.  
Basé à Brest Moulin Blanc au ponton F18.



### *Brest - Julutin*

Le « Julutin » est un voilier habitable de 10,30m.  
Basé à Brest Moulin Blanc au ponton J22.  
Modèle Sun Odyssey 34.2, constructeur JEANNNEAU, coque  
en polyester, moteur Yanmar de 28cv.  
Capacité 6 personnes, 7 jours en croisière.

### *Concarneau - Charlie*

Le « Charlie » est un voilier-pêche-promenade de 6,00m.  
Basé dans le port de plaisance au ponton J5.  
Constructeur AR VAG, série IKONE dériveur 66, coque  
en polyester, moteur 15cv.  
Capacité 5 personnes. (1 enfant=1 personne).  
Bon vent à tous !





### ***Douarnenez - Par & Pour II***

Le « Par & Pour II » est un pêche-promenade de 5,50m.

Basé au ponton de Tréboul.

Constructeur BALOUIN, série Glazic 5.50, coque en polyester, moteur 40cv.

Capacité 4 personnes (1 enfant = 1 personne).

### ***Lorient - le p'tit Lorientais***

Le « P'tit Lorientais » est un pêche-promenade de 5,75m.

Basé dans l'avant-port de Lorient, quai de Rohan, à l'emplacement C3.

Constructeur OCQUETEAU, série Ocqueteau 575, coque en polyester, moteur Honda 4 temps de 75cv.

Capacité 6 personnes. (1 enfant = 1 personne).



### ***Morlaix - Penn Maout***

Le « Penn Maout » est un pêche-promenade de 6,00m.

Visible au port de Roscoff Le Blosson ponton B028.

Constructeur BALT YACHT, série Arvor 20, coque en polyester, moteur Nanni 50cv.

Capacité 6 personnes. (1 enfant = 1 personne)





### ***Vannes - Loumaine V***

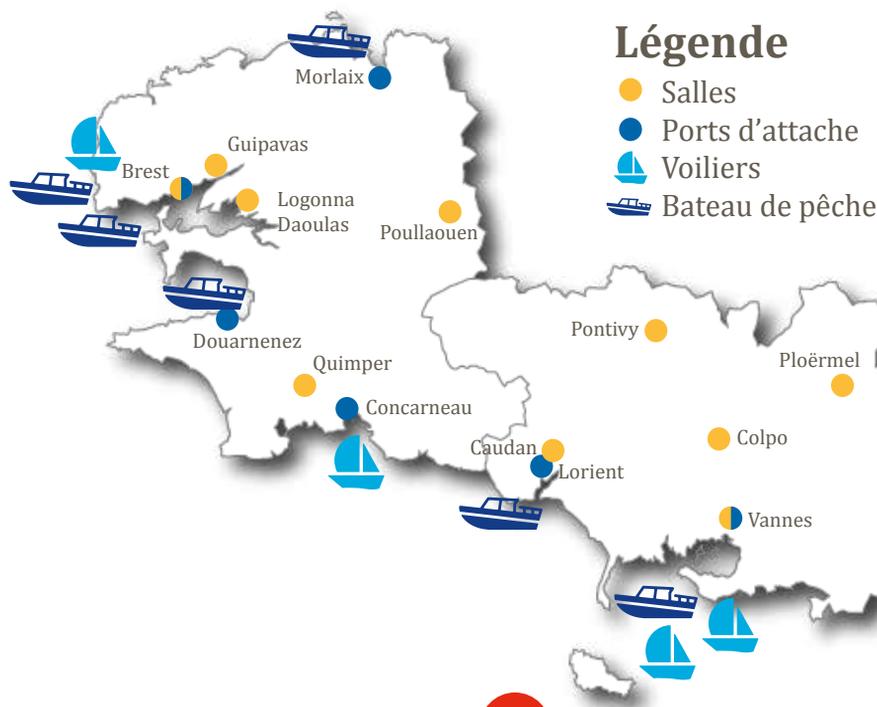
Le « Loumaine V » est un pêche-promenade de 5,75m. Basé au port d'Arradon sur la bouée L7. Constructeur OCQUETEAU, série Ocqueteau 575, coque en polyester, moteur Honda 4 temps de 75cv. Capacité 6 personnes (1 enfant = 1 personne).

### ***Vannes - Toulindac II***

Le Toulindac II est un voilier habitable de 9,50m. Modèle Sun Odyssey 32, constructeur Jeanneau, coque en polyester, moteur Yanmar de 18 cv. Capacité de 6 personnes, possibilité de 7 jours en croisière.



Visible dans le port de Vannes au ponton « Visiteur ».



## ***Nos salles***

### ***Salle de Guipavas***

Salle sur le territoire de la SLVie de Brest.

Adresse: 120, rue de Kerervern 29490 Guipavas.

Capacité: 24 places.

Cuisine sur place: non

### ***Salle de Kerlo à Caudan***

Salle sur le territoire de la SLVie de Lorient.

Adresse: 309 rue de Kerlo 56000 Lorient.

Capacité: 75 places.

Cuisine sur place: oui.

### ***Salle de Kernevez à Quimper***

Salle sur le territoire de la SLVie de Quimper-Pont l'Abbé.

Adresse: 8 rue Nobel 29000 Quimper.

Capacité: 100 places.

Cuisine sur place: oui.

### ***Salle de Logonna à Logonna Daoulas***

Salle sur le territoire de la SLVie de Brest.

Adresse: Route du centre nautique 29460 Logonna-Daoulas.

Capacité: 100 places.

Cuisine sur place: oui

### ***Salle Louis Pouchin à Brest***

Salle sur le territoire de la SLVie de Brest.

Adresse: 39 rue de la corniche 29200 Brest.

Capacité: 50 places.

Cuisine sur place: oui.



### ***Salle de Morfouasse à Ploërmel***

Salle sur le territoire de la SLVie de Ploërmel.  
Adresse: rue des deux ponts 56000 Ploërmel.  
Capacité: 40 places.  
Cuisine sur place: oui

### ***Salle du Caire à Pontivy***

Salle sur le territoire de la SLVie de Pontivy.  
Adresse: 64 rue du Caire 56300 Pontivy.  
Capacité: 70 places.  
Cuisine sur place: oui.

### ***Salle de Poullaouen***

Salle CCAS, disponible pour les activités CMCAS uniquement (pas d'utilisation individuelle possible).  
Salle sur le territoire de la SLVie de Carhaix.  
Adresse: 614 Gwel Kaer 29246 Poullaouen.  
Capacité: 60 places.  
Cuisine sur place: oui.

### ***Salle du Prat à Vannes***

Salle sur le territoire de la SLVie de Vannes.  
Adresse: 48 avenue Gontran Bienvenu 56006 Vannes.  
Capacité: 80 places.  
Cuisine sur place : oui.

# Bons plans et partenariats

## Billetterie Culture

Retrouvez l'offre culture et média sur l'Espace Culture et Loisirs de la CCAS

[www.offres.ccas.fr/culture-et-loisirs](http://www.offres.ccas.fr/culture-et-loisirs)

## Loisirs et Tourisme Bretagne

La CMCAS est partenaire de Loisirs et Tourisme Bretagne. Son but est de proposer au plus grand nombre un accès à la culture, aux loisirs et aux vacances de qualité.

Loisirs Tourisme Bretagne propose de la billetterie et des voyages.

Adhésion famille : **18 € au lieu de 36 €** pour un accès élargi à la billetterie, aux vacances et aux services.

[www.loisirstourisme-bretagne.fr](http://www.loisirstourisme-bretagne.fr)

## Crédit Social des Fonctionnaires

Le CSF fait bénéficier à la CMCAS de prêts bonifiés.

Pour vos travaux, pour un achat immobilier ...

Pour en savoir plus, appeler votre conseiller.

**02.40.89.44.87**

[www.csf.fr](http://www.csf.fr)

## Festival du Film de Douarnenez

La CMCAS est partenaire du Festival de Film de Douarnenez qui se tient chaque année au mois d'août.

[www.festival-douarnenez.com](http://www.festival-douarnenez.com)



## Le Domaine de Parc Er Bihan à Colpo



Depuis le 1er mai 2017, le centre de loisirs de Colpo (56) est géré par l'association régionale de tourisme ARTES Découverte et Vacances.

Pour toute demande d'informations et réservations de salles ou hébergements, merci de contacter directement la structure via le site

[www.parc-er-bihan.com](http://www.parc-er-bihan.com)

## Très Tôt Théâtre

La CMCAS est partenaire de Très Tôt Théâtre qui propose des spectacles pour les enfants tout au long de l'année.

Vous pouvez bénéficier d'un tarif préférentiel en réservant votre place sur leur site internet avec le code **A719**

[www.tres-tot-theatre.com](http://www.tres-tot-theatre.com)



SCÈNE  
CONVENTIONNÉE  
JEUNES PUBLICS



# SLVie et points d'accueil



## **SLVie 1 - AURAY - VANNES**

### **Coordonnées de la SLVie et du point d'accueil**

Locaux sociaux Enedis GRDF

38 rue Georges Caldray CS 72204 56000 VANNES

**02 97 46 87 40 - [slvievannes@gmail.com](mailto:slvievannes@gmail.com)**

### **Président :**

Pascal Charron [charron56slv@gmail.com](mailto:charron56slv@gmail.com)

## **SLVie 2 - BOUT DU MONDE**

### **Coordonnées de la SLVie**

Contactez la présidente.

**Accueil :** Enedis ZA du Quiella 29590 Le Faou

### **Présidente :**

Charlotte Boye : [charlotte.slvie@gmail.com](mailto:charlotte.slvie@gmail.com)

## **SLVie 3 - BREST IROISE**

### **Coordonnées de la SLVie**

120 rue de Kerervern ZI de Kergaradec 29490 GUIPAVAS

**02 29 61 13 50**

### **Président :**

Vincent Le Bayon : [vincent.le-bayon@asmeg.org](mailto:vincent.le-bayon@asmeg.org)



## **SLVie 4 - CARHAIX**

### ***Point d'accueil et SLVie***

Enedis-Grdf Bd du Général de la Bollardière 29270 Carhaix

**02 98 99 30 78**

### ***Président***

Arnaud Dantec : arnaud.dantec@orange.fr

## **SLVie 5 - CORNOUAILLE**

### ***Point d'accueil Quimper CAP-HORN***

8 rue Adolphe Porquier 29000 Quimper **02 98 76 83 50**

### ***Adresse de la SLVie***

Enedis GRDF Eau blanche 29000 Quimper

***slvie.cornouaille@gmail.com***

### ***Président***

Arnaud Derit : arnaud.derit@gmail.com

### ***Point d'accueil permanent Quimper ROUILLEN (CMCAS)***

2, rue du Rouillen 29556 Quimper - Cedex 09 **02 98 52 34 45**

## **SLVie 6 - LORIENT - QUIMPERLÉ**

### ***Point d'accueil de Lorient Caudan***

Locaux sociaux Enedis-Grdf

92, rue de Manéguen - ZI de Kerpont - 56850 Caudan

**02 97 81 47 23**

### ***SLVIE***

**02 97 81 46 82**

### ***Président***

Bakara Soumaré : bakara.soumare@enedis.fr

## **SLVie 7 - MORLAIX**

### **Point d'accueil et adresse de la SLVie**

Rue Jean Riou - 29600 Morlaix

**02 98 63 13 35**

### **Président**

Mathieu Grall : mathieu.grall@enedis.fr

## **SLVie 8 - PLOËRMEL**

### **Point d'accueil et Adresse de la SLVie**

1 - Enedis-Grdf 39 Bd G. Pompidou - 56800 Ploërmel

**02 97 73 60 21**

2 - SERVAL - ZI de Camagnon rue Ambois 56800 Ploërmel.

**02 97 72 06 57**

### **Président**

Christophe Villefeu : titou309@hotmail.com

## **SLVie 9 - PONTIVY**

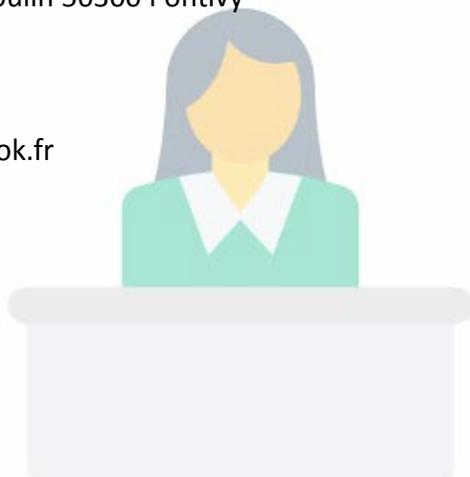
### **Point d'accueil et adresse de la SLVie**

Enedis-Grdf - (local SLVie) 31 rue Jean Moulin 56300 Pontivy

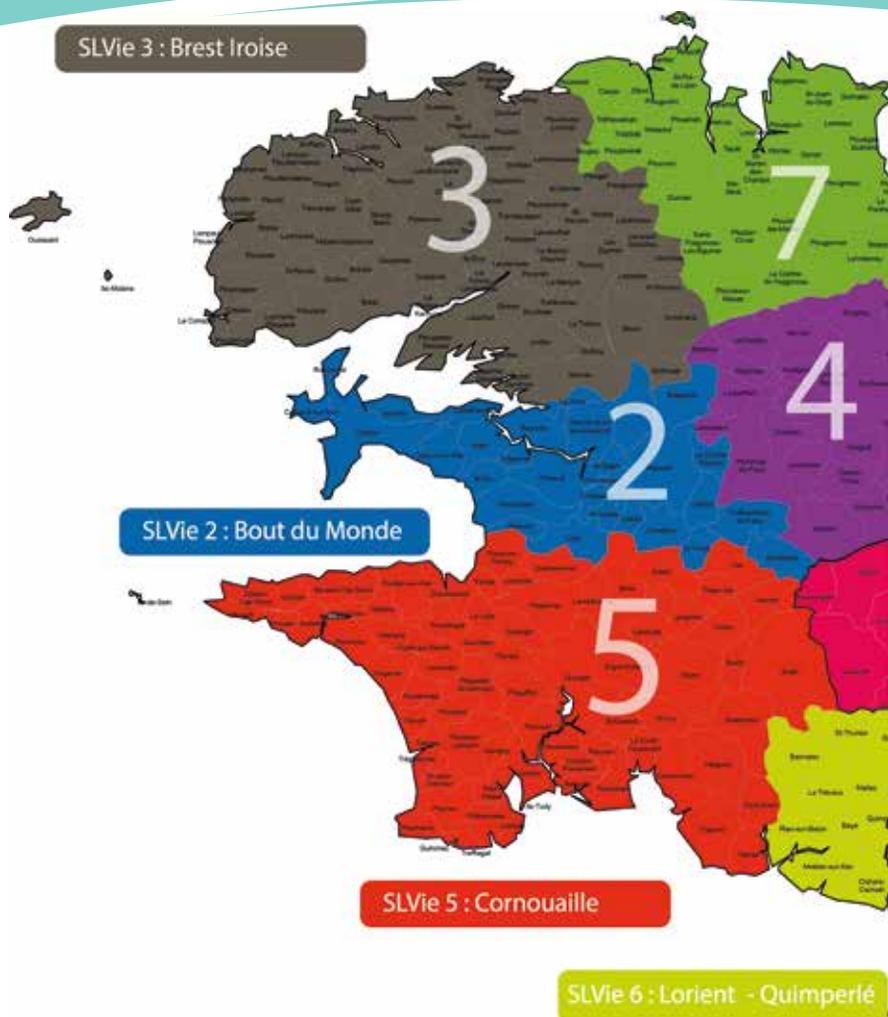
**02 97 25 91 38**

### **Président**

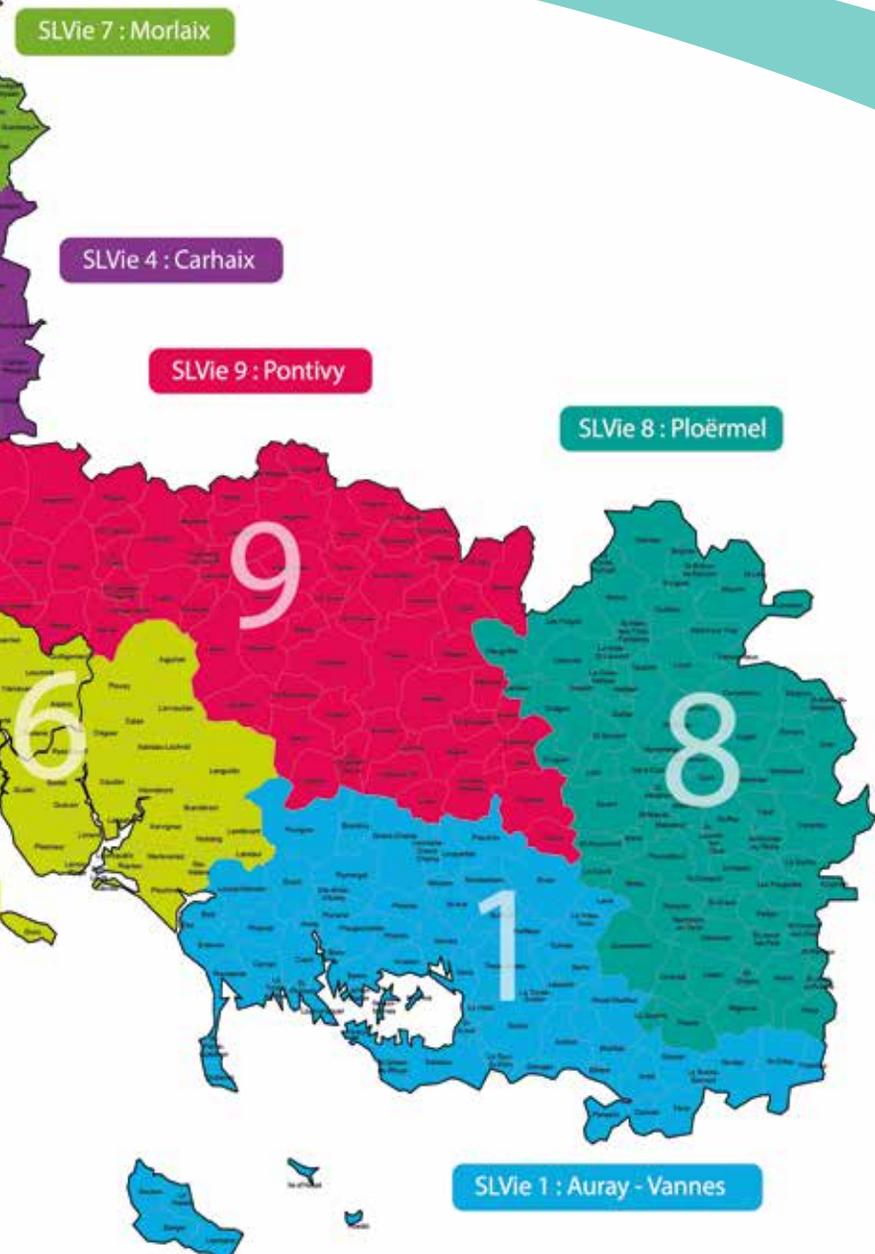
Thomas Dherbecourt : slvpontivy@outlook.fr



# A quelle SLVie j'appartiens ?



**Actifs : SLVie du lieu de travail**  
**Retraités : SLVie du lieu d'habitation**





# Conseils pratiques

Vous changez de situation familiale  
Adressez à la CMCAS, une fiche d'état civil en cas de mariage,  
naissance ou décès

## **Une nouvelle naissance**

Vous devez nous informer de la naissance de votre enfant muni du  
certificat de naissance ou du livret de famille.

Pensez aussi à prévenir la CAMIEG pour mettre à jour votre carte vitale et  
percevoir la prime layette.

Informez la MUTIEG pour mettre à jour la composition familiale.

## **Vous vous mariez / vous divorcez**

Pour un mariage ou un PACS, vous devez nous informer en fournissant le  
livret de famille pour ouvrir les droits de votre conjoint.

Dès que le divorce ou le jugement de séparation est prononcé,  
communiquiez-nous une copie du jugement afin de mettre vos droits à  
jour. L'ex-conjoint aura les droits maintenus pour une durée de 12 mois  
(si enfant en commun).

## **Vous partez à la retraite**

La CNIIEG vous informera dès la liquidation de votre pension et de votre  
situation. Ensuite, nous vous contacterons sur les dispositions à prendre  
auprès des divers organismes (CAMIEG, MUTIEG...)

## **Un accident de la vie**

Nous vous conseillons de prendre contact avec votre CMCAS. Celle-ci vous informera des droits et aides auxquels vous pouvez prétendre. Vous pouvez être éventuellement dirigé en toute confidentialité auprès d'un service action sanitaire et sociale.

### ***Rappel des règles d'affiliation***

*Pour les agents en activité* : la SLVie d'affiliation est celle du lieu de travail ou de la prise de travail

*Pour les pensionnés* : la SLVie d'affiliation est celle qui se trouve la plus proche de votre résidence

## **Pour un déménagement ou une mutation**

Vous devez vous rapprocher de votre CMCAS.

*Vous êtes actif* : nous fournir tout document attestant de votre mutation professionnelle (avis de mutation, courrier de nomination...)

*Vous êtes pensionné* : prenez contact avec la CNIEG. Dans le cas où le déménagement entraîne un changement de CMCAS nous sommes avertis directement par la CNIEG.

Dans ces deux cas nous transférons votre dossier à votre nouvelle CMCAS.

## ***Vous êtes nouvel embauché***

Vous devez dès votre arrivée contacter votre CMCAS ou SLVie muni de :

- Votre carte d'identité
- Une fiche individuelle d'état civil ou familiale si vous êtes marié
- Une fiche individuelle d'état civil de votre conjoint si vous êtes marié
- Un relevé d'identité bancaire ou postal comportant votre clé
- Votre lettre d'embauche
- Votre livret de famille si vous avez des enfants

Vous aurez à remplir différents documents pour votre prise en charge.

## ***Vous êtes affiliés à une autre CMCAS***

Munissez-vous de votre carte activ

## ***Dans le cas d'un décès***

Prenez contact avec votre CMCAS, un professionnel vous accompagnera dans les démarches administratives à effectuer pour faire valoir vos droits. Au cas où vous auriez des difficultés à vous déplacer, un élu et/ou un professionnel pourront se rendre à votre domicile.

Dans tous les cas vous devez informer la CNIEG et l'employeur.











## Site internet de la CMCAS

Retrouvez toutes les  
offres locales sur  
finistere-morbihan.  
cmcas.com



## Site internet de la CCAS

Retrouvez toutes les  
offres nationale sur  
ccas.fr



## CMCAS FM en direct !

Suivez l'actualité de  
la CMCAS Finistère  
Morbihan sur  
Facebook

